
TERRES DE PROJETS

Des TERRES excavées aux TERRES recyclées

Workshop du 24 au 30 janvier 2018
Équipe “Complémen’Terre” : Secteur Nord 1

Synthèse

Mégane Bouquet - SIGAT
Soukaina Boujemi - AUDIT
Nicolas Graton - AUDIT

Anas Jebaro - ITEA
Samuel Joly - ACT
Julien Leroyer - LP APU

Céline Lorent - MOUI
Louison Suard - ERPUR
Paul Willaime - ACT



Les terres excavées sont une des problématiques majeures qui se posent aux aménageurs dans de nombreux projets que cela concerne des ouvrages de voiries, d'habitats ou d'infrastructures. Le statut des terres excavées est encadré juridiquement par la transcription d'une directive européenne. A l'heure actuelle, les acteurs de l'aménagement ont une vision négative du traitement de ces terres excavées y voyant une contrainte supplémentaire. La valorisation des terres excavées est une alternative peu envisagée du fait de plusieurs facteurs que l'on va décliner ci après. L'étude se base sur quatre communes de Rennes Métropole et envisage dans un second temps plusieurs scénarios prospectifs.

Partie I - Diagnostic

Les quatre communes rurales que sont Clayes, Langan, La Chapelle Chaussée et Gévezé connaissent toutes un développement urbain de plus en plus important. Face aux différents projets de logements et d'équipements publics, ces communes doivent faire face à une quantité importante de terres excavées.

Après plusieurs entretiens avec les élus des communes ou les responsables des projets d'aménagements ou de constructions, un constat a été réalisé. La question des terres excavées est souvent mise de côté par les acteurs. Dans la plupart des cas, les terres excavées sont redistribuées aux agriculteurs de la commune ou des communes alentours. Lorsque le volume des terres excavées est peu important, la commune décide de les réutiliser sur leur territoire notamment dans des projets de cheminements et de mise en place de la trame verte. Sinon, elles sont stockées dans des carrières.

Sur le territoire étudié, trois projets ont été choisis pour réaliser la monographie : une Zone d'Aménagement Concertée, une opération en diffus et une opération de voirie ou de réseau.

Concernant l'étude de ZAC, la ZAC Les Petites Haies située à Clayes est une opération emblématique du secteur. Avec la création de plus de 200 logements individuels et collectifs, un jardin public, des jardins partagés, une aire de jeux avec un terrain multisport, l'opération génère de nombreuses terres excavées. Près de 5 camions ont été utilisés pour le transport de 16 tonnes de terres et cela continue puisqu'une partie de la ZAC est actuellement en cours de viabilisation. La décision prise par l'aménageur est de stocker une partie sur le terrain agricole puis de les utiliser dans l'aménagement paysager notamment en s'en servant comme "barrière" anti-bruit autour des jeux d'enfants afin de réduire la nuisance auditive ou pour les cheminements doux.

Langan est une commune en développement, qui se réalise à travers de nouveaux lotissements. Le Petit Saint-Lubin regroupe 64 terrains libres de constructeur compris entre 281 et 541 m². Etant donné le caractère libre de construction, chaque propriétaire est responsable des déblais que sa construction occasionne. Cependant, la commune a bien précisé aux propriétaires des terrains que les déchets et déblais doivent être évacués.

En plus de la ZAC Centre Bourg, La Chapelle-Chaussée a commencé les travaux de sécurisation de la voirie et d'enfouissement des réseaux. Au niveau de la Rue du Lavoir dans le centre, les réseaux ont été enfouis et la voirie refaite avec notamment

l'élargissement des trottoirs et de nouveaux éclairages. Les terres excavées engendrées par l'opération ont été utilisées par la commune pour les nouveaux cheminements ou redistribuées aux agriculteurs locaux.

Partie II - Projets proposés

Les projets que nous avons composés s'articulent autour de plusieurs prospectives. Une première qui suppose une évolution des choses sans modification majeure du système en place aujourd'hui. Une deuxième supposant un changement soudain du système et nécessitant la mise en place d'aménagements spécifiques. Une dernière supposant une forte revalorisation des terres excavées possible.

Lors du début de notre réflexion, ce sont différents projets qui nous sont apparus, qu'on a pu catégoriser selon le concept de perspectives. Les trois piliers du développement durable - l'économie, le sociétal, et l'environnement - ont été pris en compte lors de la réflexion. Que ce soit en considérant les futurs changements climatiques possibles ou en créant des lieux augmentant les liens sociaux.

La première voie suivie est celle de l'auto-suffisance alimentaire. Les terres excavées sont déjà utilisées par les agriculteurs, les cultures servant de zones de dépôts (pour les entreprises du bâtiment ou pour les mairies). En considérant que des techniques soient mises en place pour rendre les terres inertes vivantes, les terres excavées pourraient aussi être utilisées pour la création de cultures urbaines. Bien que la quantité de terres ne soit pas faramineuse, cela permettrait de donner un sens à une partie d'entre elles et de permettre aux villes de tendre vers l'autonomie alimentaire.

La deuxième voie concerne les changements climatiques et leurs conséquences comme la montée des eaux par exemple. Il pourrait être intéressant d'utiliser les terres pour créer des aménagements paysagers qui n'auraient pas seulement un rôle esthétique mais aussi d'endiguer -entre autres- les possibles phénomènes d'inondation liés à la montée des océans. Dans un laps de temps plus court, les terres pourraient être utilisées pour créer et consolider les trames vertes existantes.

Quant à la dernière voie suivie, elle concerne la création de différents équipements publics. Cela peut aller du banc, à la table, jusqu'à la création de bâtiments publics telle une médiathèque, en passant par la création d'œuvres d'art. L'utilisation de la terre excavée comme éco-matériau par les instances publiques pourrait permettre de promulguer ce matériau.

Pour conclure, le changement de pratiques attendu ne pourra se réaliser sans un changement préalable de la perception de la terre ("déchet", "antimoderne"). Seulement après, on pourra agir à différents niveaux (législatif, filière..) pour organiser un traitement vertueux des terres excavées.